

donner des facilités et des avantages au public, a été atteint. Pour obtenir cela, tout ce qu'il y a à faire, c'est d'adopter le bill tel qu'il a été adopté par le comité de la Chambre, et laisser juger le tout par la commission des chemins de fer. Naturellement, si le Gouvernement s'en tient à son amendement, je suppose qu'il sera adopté, mais je puis lui dire qu'il devra finir par se soumettre, car l'opinion publique dans ce pays n'approuvera pas qu'on refuse à ces compagnies les raccordements qu'elles demandent. Les avocats de la compagnie Bell peuvent parler jusqu'à épuisement, mais le peuple ne permettra pas que cette compagnie, ce monopole qui s'est enrichi aux dépens du peuple, refuse aux autres compagnies le raccordement avec ces lignes. Le temps viendra, et il s'avance rapidement, où la volonté du peuple prévaudra. Je crois que le Gouvernement ferait une grande erreur en insistant pour que son amendement soit adopté. Cet amendement est un pas dans la bonne voie, mais il n'y a pas de raisons qui nous empêchent d'aller plus loin que cela. Dans la province d'Ontario nous avons aujourd'hui soixante compagnies de téléphone indépendantes. Leur nombre augmente avec rapidité. Ces compagnies desservent en grande partie des gens que la compagnie Bell ne voulait pas desservir. Les lignes sont établies dans les petites villes et villages, mais elles sont restreintes dans leurs opérations, parce qu'elles ne peuvent pas avoir de raccordement avec les lignes interurbaines. Il y aurait avantage pour toutes les compagnies à pouvoir être mises en correspondance avec les abonnés des autres compagnies dans la même localité.

Un honorable DEPUTE : Qu'ils prennent les téléphones de la compagnie Bell.

M. CAMPBELL : Allez-vous décréter maintenant que le public doit s'abonner à une compagnie plutôt qu'à une autre? De quel droit pouvez-vous me désigner la compagnie que je dois favoriser? Quel droit a ce Parlement d'empêcher ceux qui veulent former une compagnie de téléphone, comme les propriétaires du Bell qui en ont formé une?

M. GALLIHER : Alors, qu'ils se soutiennent par eux-mêmes.

M. CAMPBELL : C'est ce qu'elles font, mais le Parlement est obligé de tenir compte des besoins publics. La compagnie Bell semble être pour beaucoup de gens un grand manitou. Les honorables députés en parlent comme si c'était une chose sacrée et dont on ne doit parler qu'avec respect, de cette compagnie géante qui a saigné le peuple à blanc pendant des années et qui maintenant essaye d'écraser et de démolir les autres compagnies en voulant accaparer leurs affaires. Mais moi je dis donc que le Gouvernement fait une erreur en n'exigeant pas qu'elle accorde ces raccordements; et

M. CAMPBELL.

je suis certain que si le Gouvernement voulait suivre la ligne de conduite que je propose, la population d'Ontario et de tout le Canada l'en remercierait.

M. W. F. MACLEAN : Pour appuyer davantage ce que le député de York-centre (M. Campbell) a si bien dit, on me permettra de citer un exemple pris dans son propre comté. Il y a plusieurs compagnies rurales de téléphone dans le comté de York, y compris York-nord, la division électorale que représente la ministre de la Justice (M. Aylesworth). Le réseau des compagnies rurales s'étend jusque dans les villes d'Aurora, New-Market et Markham, où elles ont pour principaux abonnés le médecin, le vétérinaire, les marchands et ainsi de suite. Elles demandent à avoir des raccordements avec la compagnie Bell, et pour quoi ne les auraient-elles pas lorsqu'elles offrent de payer la compagnie Bell à son propre tarif pour ses services? Il y a quelque temps un honorable député m'a mis au défi de donner la preuve d'une assertion que je faisais. Je ne veux pas donner lecture des témoignages en détail, mais je citerai quelques courts extraits du rapport du comité spécial sur les téléphones. M. Oughtred a donné ce témoignage :

D. Cela vous serait-il d'un grand avantage si la compagnie Bell raccordait son réseau avec le vôtre?—R. Ce serait une bonne chose si nous pouvions obtenir l'usage des lignes interurbaines de la compagnie Bell ou de toute autre compagnie.

M. GALLIHER : Oui, pour la compagnie.

M. W. F. MACLEAN : Pour tout le monde.

D. La grosse question dans la situation téléphonique au Canada n'est-elle pas la nécessité d'une loi générale obligeant l'échange des messages à des taux raisonnables?—R. C'est la question la plus importante que je connaisse.

Un grand nombre d'autres personnes qui habitent d'autres parties du Canada ont donné des témoignages. Il y avait plusieurs témoins venus de la province de Québec, qui ont donné en français leur témoignage que l'honorable député de Beauharnois (M. Bergeron) traduisait et tous ces témoins de la province de Québec ont été unanimes à dire que les lignes que les compagnies de téléphone de cultivateurs voulaient faire un échange de messages avec la compagnie Bell et qu'elles étaient prêtes à payer le même prix que tout le monde payait pour ce service. Presque tous les membres de cette Chambre pourraient donner des exemples de compagnies de téléphone de cultivateurs qui désirent avoir des raccordements avec les lignes de la compagnie Bell et désirent payer le prix de ces raccordements. L'honorable député de Stormont (M. Pringle) a parlé du capital de la compagnie Bell comme s'il était bien considérable. C'est dans la province d'Ontario que cette compagnie engage le plus de capitaux dans son entreprise, et si la